

**Zeitschrift:** Helvetische Militärzeitschrift  
**Band:** 6 (1839)  
**Heft:** 8

## **Buchbesprechung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Soldatenmachen aufgeben; denn der Unterricht und die erste Bildung müßten zuerst verbessert werden, bevor man daran denke, große Uebungslager nach dem Beispiele der Monarchien abzuhalten. Dabei machte St. Gallen besonders aufmerksam auf die ungeheuern Schritte der benachbarten Staaten im Wehrwesen; auf die jetzige unverkennbare Tendenz der großen Staaten, einen bedeutenden Druck auf die kleinern, und nicht zum Vortheile der letztern, besonders wenn sie republikanisch seien, auszuüben; es leide das Wehrwesen in der Schweiz an drei Uebeln: Das Aufhören des fremden Dienstes, die politischen Verhältnisse seit 1830, welche zu Vernachlässigung des Militärwesens führten, und vorzüglich der Geist des Industrialismus, welcher sich gegen alle Geld- und Mannschafts-Prästationen sträube. — Dabei meinte Zürich, die europäischen Zustände seien nicht sicher; abgesehen von der Frage im Orient, hänge die Ruhe des Occidents vielleicht von einem einzigen Menschenleben ab. Die Commission wird zusammengesetzt aus den H. H. Dorer, Schmid von Uri, Neuhaus, Gräflein, von Meyenburg, Munzinger und Frey.

(Fortsetzung folgt.)

### L i t t e r a t u r.

Le colonel Massé, commandant l'artillerie du canton de Genève, a rédigé et publié en dernier lieu un petit ouvrage d'artillerie qui, sous le titre de *carnet du canonnier* à l'usage des sous-officiers et soldats de l'artillerie Suisse, contient sous le point de vue pratique tout ce qui est relatif au service de l'artillerie.

Les sous-officiers d'artillerie en général dépourvus d'un ouvrage élémentaire à leur portée, sentaient depuis longtemps le besoin d'un Manuel portatif, dans lequel ils puissent trouver les renseignements qui leurs étaient les plus nécessaires et pour lesquels ils n'avaient de guides que dans des ouvrages étrangers, rarement en rapport avec le matériel Suisse.

Convaincu de l'utilité d'un petit Manuel de cette espèce, Mr. le colonel Massé a cherché à recueillir les notions qu'il a cru être les plus indispensables aux sous-officiers et a dédié son ouvrage au bataillon d'artillerie du canton de Genève dans lequel il sert depuis 1815.

Il a puisé son travail d'abord dans les ordonnances fédérales sur le matériel et les munitions, puis ensuite dans les meilleurs ouvrages d'artillerie parus récemment, qu'il a indiqués en tête de son livre.

Le carnet du canonnier comprend 8 chapitres. Le premier traite *des bouches à feu*. Il comprend la description et la nomenclature de toutes les parties de toutes les bouches à feu en usage en Suisse.

Le second: *des affuts et voitures d'artillerie*. Il donne les détails de construction et de nomenclature de toutes ces voitures conformément aux ordonnances fédérales; ainsi que des affuts et voitures de siège.

Les noms sont donnés en français et en allemand.

Le troisième: *des armemens des bouches à feu*.

Le quatrième: *des munitions de guerre*. Ce chapitre entre dans tous les détails pratiques de la confection des munitions et de tous les artifices nécessaires pour le service de campagne et pour celui de place et de siège.

Le cinquième: *chargement des caissons à munition*. Ce chapitre entièrement tiré de l'ordonnance fédérale, est accompagné de dessins et de tableaux pour en faciliter la compréhension.

Le sixième: *théorie du tir et du pointage*. Ce chapitre traite du tir de toutes les bouches à feu, des portées des pièces, de l'effet des projectiles, de tous les différens tirs, des causes de déviation, de la pénétration des boulets, obus, et bombes, d'après les nouveaux ouvrages d'artillerie sur tous ces points importants.

Le septième: *constructions relatives aux batteries en campagne et dans les places*. Ce chapitre renferme tout ce qui est relatif au fascinage, à la construction de gabions, saucissons, claies, liens etc., à la construction des différens revêtemens, et enfin à la construction des plateformes de diverses espèces.

Le huitième: *indications sur le service de l'artillerie dans la défense d'une place*. Dans ce chapitre important pour les compagnies d'artillerie qui se trouveraient chargées d'un service pareil comme à Genève par exemple, l'auteur a recueilli toutes les principales recommandations et règles de service à cet égard.

L'ouvrage est terminé par une comparaison des mesures en usage, avec les mesures métriques françaises et suisses, et par des tableaux contenant les dimensions principales et nécessaires à connaître des bouches à feu, et des tables de tir pour toutes les bouches à feu en usage en Suisse.

Ce petit ouvrage se trouve chez les principaux libraires de la Suisse. On en recommande l'acquisition surtout au moment où les écoles d'artillerie sont en activité.